

## Programme de report de l'impôt foncier à cause de la COVID-19 de 2021

Ce programme a pour but d'offrir aux propriétaires de propriétés louées, qui sont touchés financièrement par la COVID-19 et qui sont responsables de payer l'impôt foncier à la municipalité, la capacité de reporter les versements d'impôt finaux de 2021 au 15 décembre 2021 sans pénalité ni frais d'intérêts.

*Exception* : Si le compte d'impôt foncier est inscrit au régime de paiements préautorisés d'impôt foncier mensuels de la Ville du Grand Sudbury dont les paiements sont fixés le 1<sup>er</sup> de chaque mois, les paiements restants peuvent être reportés au retrait du 1<sup>er</sup> décembre 2021.

## Pour remplir le formulaire de demande

1. Ce formulaire de demande est utilisé lorsque la, le ou les contribuables veulent faire une demande au Programme de report de l'impôt foncier à cause de la COVID-19 de 2021 concernant une propriété résidentielle, multirésidentielle, commerciale ou industrielle qui est occupée par une ou un locataire.
2. La demande et les documents justificatifs doivent être reçus par le Service de l'impôt de la Ville du Grand Sudbury au plus tard le 30 juillet 2021.
3. Fournissez tous les renseignements et les documents justificatifs demandés (un formulaire non dûment rempli risque de retarder le traitement de la demande ou d'entraîner le refus de la demande).
4. Ce formulaire peut être envoyé par courriel, télécopie ou la poste, ou remis en personne à la Ville du Grand Sudbury en utilisant les coordonnées suivantes :

Ville du Grand Sudbury	Courriel : <a href="mailto:taxdepartment@grandsudbury.ca">taxdepartment@grandsudbury.ca</a>
C. P. 5555, succursale A	Télécopie : 705 671-9327
Sudbury (Ontario) P3A 4S2	Au centre de services aux citoyens le plus près de chez vous à Capreol, Chelmsford, Dowling, Garson, Hanmer, Lively ou Sudbury
5. Pour de l'aide, veuillez composer le 705 674-4455, poste 2601.

## Pour être admissible

- Tous les comptes d'impôt foncier **doivent** avoir été payés au complet au 30 avril 2021.
- Les impôts fonciers doivent être payés directement à la Ville du Grand Sudbury et non pas par l'entremise de votre société de prêt hypothécaire.
- Il **ne doit pas** y avoir de demande en instance pour toute autre forme d'allégement de l'impôt foncier de la Ville concernant les impôts fonciers de 2021, y compris, mais non de façon limitative :
  - Les appels quant à l'évaluation foncière;
  - Les demandes de reconsidération;
  - Tout autre allégement spécial en vertu de la *Loi sur les municipalités*, y compris, mais non de façon limitative, les remises pour personnes âgées, les remises pour œuvres de bienfaisance et les demandes faites aux termes des articles 357 ou 358;
  - La réception d'une subvention pour aider à payer l'impôt foncier annuel.

## Renseignements supplémentaires

Il est conseillé aux propriétaires d'examiner les conditions de leur ou de leurs contrats hypothécaires ou de consulter leur institution financière, leur créancière hypothécaire ou leur créancier hypothécaire pour confirmer que le report des impôts fonciers ne constitue pas une violation de leur ou de leurs contrats hypothécaires concernant la propriété en question.

### Propriétés louées résidentielles ou multirésidentielles

Critères	Documents acceptables
La réduction à l'échelle de toute la propriété des revenus de location de 30 % ou plus pour 2021 à cause de la pandémie de COVID-19	Une copie du registre des loyers de 2019 et de 2021 pour la propriété montrant la situation quant à chaque compte
La confirmation que le report des paiements de loyer a rapport avec la pandémie de COVID-19	Un résumé écrit des locataires qui ont reporté les paiements de loyer en 2021  Donner un document justificatif pour les ententes de remboursement du loyer
La confirmation d'une réduction non recouvrable des revenus de location provenant des locataires actuels	Si le loyer d'une ou d'un locataire est en souffrance, mais que celle-ci ou que celui-ci continue à occuper la propriété, une explication est exigée à savoir si la ou le locataire demeure responsable de ces montants de location  Des copies des ententes de réduction du loyer passées avec les locataires en vertu de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial, s'il y a lieu
L'autorisation de confirmer les détails des comptes des locataires auprès des locataires	La liste des locataires actuels dont le loyer est en souffrance ou qui ont reporté ou qui sont dégagés de payer tout montant de même que l'autorisation accordée à la Ville du Grand Sudbury de communiquer avec la ou le locataire pour chercher à obtenir la confirmation si on le juge approprié

### Critères du programme pour les propriétés commerciales ou industrielles louées

Critères	Documents acceptables
On doit documenter le fait que la pandémie de COVID-19 a nui à l'exploitation de base de l'entreprise à l'endroit en question en 2020 ou en 2021.	Les documents qui établissent la perturbation des affaires commençant au plus tôt en mars 2020, notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un avis de fermeture forcée;</li> <li>• Des avis de mise à pied envoyés aux employés;</li> <li>• Un avis de fermeture envoyé à la clientèle.</li> </ul> Des preuves de demande ou d'acceptation

	<p>pour recevoir des prestations en vertu de programmes d'aide fédéraux ou provinciaux quant à la COVID-19, y compris, mais non de façon limitative :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer;</li> <li>• La Subvention salariale d'urgence du Canada.</li> </ul> <p>Les documents qui établissent la réduction du revenu d'entreprise commençant au plus tôt en mars 2020 et en comparant les mêmes périodes de référence de cette année-là et de l'année précédente, y compris au moins un des facteurs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les recettes brutes;</li> <li>• Le revenu provenant des ventes;</li> <li>• Les états des résultats;</li> <li>• Des preuves de paiement du loyer en souffrance.</li> </ul>
<p>La réduction à l'échelle de toute la propriété des revenus de location de 30 % ou plus pour 2021 à cause de la pandémie de COVID-19</p>	<p>Une copie du registre des loyers de 2019 et de 2021 pour la propriété montrant la situation quant à chaque compte</p>
<p>La confirmation que le fait que la propriété est vacante a rapport avec la pandémie de COVID-19</p>	<p>Un résumé écrit des locataires qui ont mis fin à leur bail ou qui ne l'ont pas renouvelé en 2020 ou 2021 – ne doivent pas avoir été remplacés par de nouveaux locataires</p>
<p>La confirmation d'une réduction non recouvrable des revenus de location provenant des locataires actuels</p>	<p>Si le loyer d'une ou d'un locataire est en souffrance, mais que celle-ci ou que celui-ci continue à occuper la propriété, une explication est exigée à savoir si la ou le locataire demeure responsable de ces montants de location</p> <p>Des copies des ententes de réduction des loyers passées avec les locataires en vertu de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial</p>
<p>L'autorisation de confirmer les détails des comptes des locataires auprès des locataires</p>	<p>La liste des locataires actuels qui ont été dégagés de payer tout montant en souffrance de même que l'autorisation accordée à la Ville du Grand Sudbury de communiquer avec la ou le locataire pour chercher à obtenir la confirmation si on le juge approprié</p>

Numéro de rôle : \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Adresse de la propriété : \_\_\_\_\_

Propriétaire(s) : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Adresse postale actuelle : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Nom de la personne-ressource : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

---

**Type de propriété :**

Résidentielle

Multirésidentielle

Commerciale

Industrielle

---

**Propriétés louées résidentielles ou multirésidentielles**

**Documents justificatifs joints**

Preuve de réduction du revenu de location

Des copies du registre des loyers de 2019 et de 2021 pour la propriété montrant la situation quant à chaque compte qui prouvent une réduction à l'échelle de toute la propriété des revenus de location de 30 % ou plus pour 2021

Confirmation que le report des paiements de loyer a rapport avec la pandémie de COVID-19

Un résumé écrit des locataires qui ont reporté les paiements de loyer en 2021  
S'il y a lieu, un document justificatif pour les ententes de remboursement des loyers

Confirmation d'une réduction non recouvrable des revenus de location provenant des locataires actuels

Une explication écrite lorsque le loyer d'une ou d'un locataire est en souffrance, mais que celle-ci ou que celui-ci continue à occuper la propriété, à savoir si la ou le locataire demeure responsable de ces montants de location  
S'il y a lieu, un document justificatif des ententes de réduction des loyers passées avec les locataires en vertu de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial

Autre (veuillez préciser)\* : \_\_\_\_\_

\*Tout autre document, formulaire ou preuve qui établit une réduction des revenus de location d'au moins 30 % est déterminé à la seule discrétion de la ou du gestionnaire de l'impôt foncier.

**Il faut remplir la section des renseignements sur la, le ou les locataires ci-dessous.**

---

## Propriétés commerciales ou industrielles louées

### Documents justificatifs joints

Preuve de réduction du revenu de location

Des copies du registre des loyers de 2019 et de 2021 pour la propriété montrant la situation quant à chaque compte qui prouvent une réduction à l'échelle de toute la propriété des revenus de location de 30 % ou plus pour 2021

Confirmation que le fait que la propriété est vacante a rapport avec la pandémie de COVID-19

Un résumé écrit des locataires qui ont mis fin à leur bail ou qui ne l'ont pas renouvelé en 2020 ou 2021 (ne doivent pas avoir été remplacés par de nouveaux locataires)

Confirmation d'une réduction non recouvrable du revenu de location

Une explication écrite lorsque le loyer d'une ou d'un locataire est en souffrance, mais que celle-ci ou que celui-ci continue à occuper la propriété en question, à savoir si la ou le locataire demeure responsable de ces montants de location

Des copies des ententes de réduction du loyer passées avec les locataires en vertu de l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial

### Documents justificatifs joints (s'il y a lieu)

Preuve que la pandémie de COVID-19 a nui à l'exploitation de base de l'entreprise – document justificatif ci-joint qui établit la perturbation des affaires commençant au plus tôt le 1<sup>er</sup> mars 2020, y compris, mais non de façon limitative :

Un avis de fermeture forcée;  
Des avis de mise à pied envoyés aux employés;  
Un avis de fermeture envoyé à la clientèle;  
Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

Preuves de demande ou d'acceptation pour recevoir des prestations en vertu de programmes d'aide fédéraux ou provinciaux quant à la COVID-19

La Subvention d'urgence du Canada pour le loyer;  
Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

Documents qui établissent la réduction du revenu d'entreprise commençant au plus tôt le 1<sup>er</sup> mars 2020 et en comparant les mêmes périodes de référence de cette année-là et de l'année précédente, y compris au moins un des facteurs suivants :

Les recettes brutes;  
Le revenu provenant des ventes;  
Les états des résultats;  
Des preuves de paiement du loyer en souffrance;  
Autre (veuillez préciser) : \_\_\_\_\_

### Autorisation de communiquer avec la, le ou les locataires

Moi,/nous, \_\_\_\_\_, la, le ou les propriétaires enregistrés du \_\_\_\_\_, accordons ou j'accorde l'autorisation à la Ville du Grand Sudbury de communiquer avec la, le ou les locataires indiqués ou indiquées dans la liste ci-dessous ou ci-jointe, pour chercher à obtenir la confirmation des renseignements donnés dans le cadre de cette demande au Programme de report de l'impôt foncier à cause de la COVID-19 de 2021.

Veuillez donner les coordonnées de la, du ou des locataires qui ont reporté le paiement du loyer, qui ne l'ont pas payé ou qui ont mis fin à leur bail, etc., ci-dessous ou veuillez joindre une liste si vous avez besoin de plus d'espace.

Locataire : \_\_\_\_\_

Locataire : \_\_\_\_\_

Tél./courriel : \_\_\_\_\_

Tél./courriel : \_\_\_\_\_

Locataire : \_\_\_\_\_

Locataire : \_\_\_\_\_

Tél./courriel : \_\_\_\_\_

Tél./courriel : \_\_\_\_\_

Locataire : \_\_\_\_\_

Locataire : \_\_\_\_\_

Tél./courriel : \_\_\_\_\_

Tél./courriel : \_\_\_\_\_

Locataire : \_\_\_\_\_

Locataire : \_\_\_\_\_

Tél./courriel : \_\_\_\_\_

Tél./courriel : \_\_\_\_\_



# Demande au Programme de report de l'impôt foncier à cause de la COVID-19 de 2021 – propriétés louées

200, rue Brady, C.P. 5555, succursale A, Sudbury (Ontario) P3A 4S2

## Déclaration de demande

En présentant cette demande, je déclare/nous déclarons que ces renseignements sont concrets et exacts. Je comprends/Nous comprenons que les renseignements que je donne/nous donnons peuvent faire l'objet d'un examen et d'une vérification. Les renseignements recueillis par cette demande serviront à déterminer si la demandeuse, le demandeur, les demandeuses ou les demandeurs sont admissibles au Programme de report de l'impôt foncier de 2021. Les demandes seront jugées inadmissibles si de faux renseignements ou des renseignements erronés y sont donnés.

Signature 1 : \_\_\_\_\_ Signature 2 : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

---

## À USAGE INTERNE SEULEMENT / OFFICE USE ONLY

Received by: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Office Verification

Account paid in full at April 30, 2021

Outstanding Tax Relief Applications?                      Yes                      No

If yes, please indicate the type of tax relief outstanding:

Assessment Appeal

Request for Reconsideration

Tax Rebate

    Elderly

    Charity

Section 357/358

Grant

Other (please specify): \_\_\_\_\_

Verified by: \_\_\_\_\_ Date: \_\_\_\_\_

Approved

Denied